

**SAGC**
Sport Athlétique Gazinet Cestas**BASKET-BALL 2019-2020**

NOM du licencié: _____ Prénom: _____
 Date de naissance: ___ / ___ / ___ Sexe: F M
 Adresse: _____ Code postal: _____ Ville: _____
 Tél : _____ Tél portable: _____ Mail: _____
 Nom parent 1: _____ Tél: _____ Mail: _____
 Nom parent 2: _____ Tél: _____ Mail: _____
 Médecin traitant: _____ Tél: _____

CATEGORIES	CREATION OU RENOUELEMENT <small>(assurance option A incluse)</small>		MUTATION <small>(voir avec un dirigeant de la section)</small>	LICENCE T <small>(voir avec un dirigeant de la section)</small>	
<input type="checkbox"/> Séniors	1999 et avant	175 €	150 €	200 €	
<input type="checkbox"/> U20 <small>surclassement pour les 2002 G et 2001F -> S</small>	F: 2000 et 2001 - G: 2000 à 2002	175 €			
<input type="checkbox"/> U18F <small>surclassement pour les 2003 -> U20F 2002 -> U20F et S</small>	2002 à 2004	165 €	Pas de frais	195 €	
<input type="checkbox"/> U17G <small>surclassement pour les 2003-> U20 et S 2004 -> U20</small>	2003 et 2004	165 €		140 €	
<input type="checkbox"/> U15 <small>surclassement pour les 2005 -> U17G</small>	2005 et 2006	155 €		75 €	145 €
<input type="checkbox"/> U13 <small>surclassement pour les 2007 -> U15</small>	2007 et 2008	150 €		Pas de frais	105 €
<input type="checkbox"/> U11 <small>surclassement pour les 2009 -> U13</small>	2009 et 2010	135 €			90 €
<input type="checkbox"/> U9	2011 et 2012	135 €			65 €
<input type="checkbox"/> Baby (licence Ufolep)	2013 et 2014	110 €			Pas de frais
<input type="checkbox"/> Loisirs (licence Ufolep)		110 €			

REDUCTIONS

10 € si souscription à une licence Ufolep + une licence joueur FFBB
 10 € à partir de la 2ème licence joueur FFBB de la famille

CERTIFICAT MEDICAL / QUESTIONNAIRE DE SANTE

CERTIFICAT MEDICAL (sur formulaire de demande de licence FFBB, ou certificat médical sur papier libre) si: - création de licence - reprise d'une licence après au moins un an d'arrêt - réponse positive à l'une des questions du questionnaire de santé de la demande de licence FFBB - surclassement (dans tout les cas)	QUESTIONNAIRE DE SANTE (avec réponse NEGATIVES à toutes les rubrique) si: -renouvellement de licence (reprise d'une licence FFBB d'une saison à l'autre, que celle-ci soit effectuée au sein du même club ou dans le cadre d'une mutation)
---	--

Nota: le certificat médical est valable 3 saisons consécutives, sous réserves de réponses négatives au questionnaire de santé

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE FFBB Les contrats d'assurance FFBB sont disponibles sur le site internet du

J'accepte l'assurance FFBB de base (option A) comprise dans l'adhésion (sans supplément)
 Je souscris à l'assurance complémentaire FFBB et paie un supplément de A += +0,50 € B = +8,63 € B+= +9,13 €

VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE UFOLEP Une assurance de base est incluse lors de l'adhésion ou du renouvellement.
 Des options d'assurance complémentaires avec supplément sont possibles. Des informations sont disponibles sur le site du SAGC Basket.

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

La demande de licence FFBB renseignée et signée, y compris obligatoirement le cadre "information assurances"
 Une photo d'identité petit format (2,5 x 2 cm) avec nom et prénom au dos, non agrafée et non collée
 Le certificat médical ou questionnaire de santé
 La fiche d'adhésion signée (page suivante)
 Pour une première adhésion toutes catégories: photocopie de la carte d'identité, du passeport ou du livret de famille
 Le paiement par chèque(s) à l'ordre de "SAGC Basket"

VOTRE PAIEMENT

Les chèques ANCV et CE ainsi que les paiements en plusieurs fois sont acceptés (inscrire au dos du chèque le mois de débit)
 La section peut fournir, sur demande, une attestation de paiement de votre adhésion à la section basket (pour votre CE).
Don à la section: une aide financière supplémentaire est toujours la bienvenue et sera toujours utilisée dans l'intérêt des adhérents.

Montant de base	Assurance complémentaire	Réduction	Don	TOTAL
Banque		N° de chèque		Montant du chèque

REGLES DE FONCTIONNEMENT ET VIE DE LA SECTION BASKET

- Cette fiche de demande d'adhésion (avec toutes les pièces nécessaires) est obligatoire pour obtenir sa licence. Cette fiche doit être restituée à la section Basket au plus tôt car:
- Seuls les joueurs licenciés peuvent prendre part aux entraînements et aux matchs. Les joueurs n'ayant pas obtenu leur licence ne sera plus admis aux entraînements à partir du 1^{er} octobre de la saison en cours et ne pourra pas effectuer les matchs en compétition, ceci jusqu'à obtention de sa licence.
- Les joueurs mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents (ou tuteurs légaux) jusqu'à l'arrivée de l'entraîneur sur les lieux de l'entraînement, et à partir de l'heure de fin de l'entraînement. Les joueurs mineurs doivent être accompagnés et récupérés à l'intérieur de la salle d'entraînement.
- Les joueurs, à partir de la catégorie U13, seront sollicités pour arbitrer au moins deux matchs à domicile par saison, toujours pour une catégorie inférieure. Des appels à bénévoles seront lancés au cours de la saison, nécessaires au bon déroulement des diverses manifestations organisées par la section (tournois, loto, vide-greniers...).
- Chaque équipe doit posséder un « responsable d'équipe ». Son rôle est d'organiser la vie de l'équipe : gestion des déplacements, des collations d'après-match, relais des informations venant de la section vers les joueurs, lien entre l'équipe et les dirigeants de la section, gestion des maillots ...
- Il est impératif, pour chaque équipe engagée en compétition et disputant un match à domicile, d'assurer la présence d'un responsable de salle, d'un marqueur et d'un chronométrateur. Ces rôles, au sein de chaque équipe, ne peuvent être tenus que par des parents (x3) de joueurs présents aux matchs. Pour assurer ces fonctions, il est nécessaire de posséder une licence FFBB prise en charge par la section Basket. Pour cela, il faut fournir la présente fiche d'adhésion renseignée + photo + demande de licence FFBB (en tant que dirigeant/ accompagnateur). Un descriptif précis de ces fonctions sont disponibles sur le site internet de la section. Dans le cas où une de ces trois fonctions ne serait pas assurées, le match peut être déclaré PERDU.
- A partir, de la saison 2019/2020, la section disposera d'une nouvelle salle exclusive à la section, équipée d'un club-house. Celui-ci doit être mis à profit pendant et après les matchs pour des moments conviviaux et l'ouverture de la buvette. L'état et la propreté de la salle et du club-house seront sous la responsabilité de chaque équipe.
- Une assemblée générale à lieu en fin de chaque saison, elle est suivi généralement par la fête de la section (apéritif, dîner et soirée dansante).

AUTORISATION DES PARENTS (OU TUTEURS) POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Mme, Mr, _____

Représentant légal de mon enfant: NOM: _____ PRENOM: _____

- autorise mon enfant à pratiquer le basket-ball au sein du Sport Athlétique Gazinet-Cestas,
- autorise les dirigeants et /ou entraîneurs à prendre en cas d'urgence, toutes les dispositions nécessaires de transport et d'hospitalisation jugées indispensables et urgentes (seulement en cas d'indisponibilité de me joindre), sachant que pour tout accident grave il sera fait appel aux pompiers pour une évacuation vers le service médical d'urgence le plus proche.

AUTORISATION DE DEPLACEMENT

Sauf avis contraire des parents (ou tuteur) confirmé par lettre recommandée à la section, tout enfant licencié pratique le basket-ball en compétition et effectue des déplacements? Dans ce cas, les parents (ou tuteurs) sont tenus d'accompagner leur enfant ou de le confier personnellement aux conducteurs des véhicules utilisés. Dans le cas où l'enfant est présent sur le lieu du rendez-vous, non accompagné par ses parents ou tuteurs, la section considère que l'autorisation de transport lui est accordée.

DROIT D'ACCES

La section utilise, pour sa gestion, un fichier nominatif des adhérents. Les renseignements fournis dans la présente fiche d'adhésion y sont insérés. Vous disposez du droit de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (Cf. article 34 de la loi informatique et libertés N° 78-17 du 6 janvier 1978). Pour exercer ce droit, veuillez contacter le bureau de la section.

DROIT A L'IMAGE

Autorise N'autorise pas la section à prendre des photographies et vidéos me représentant ou représentant mon enfant sur les terrains, dans les salles de sport, dans les salles de réunions, ou tout autre lieu de manifestations sportives, le but unique étant d'informer sur la vie de section. Les photographies ou vidéos ne doivent en aucun cas nuire à l'adhérent. Elles représenteront le plus souvent l'adhérent seul ou avec son équipe apparaissant lors d'actions de matchs, de remises de récompenses, et seront utilisées sur support papier (plaquette de présentation de la section, lettre d'information...) soit sur le site internet de la section. Ces support ne seront en aucun cas fournis à un tiers (autres association, site Web ou organisme).

Dans le cas où l'autorisation ne serait pas accordée, les photographies représentant l'adhérent pourront être utilisées après application d'un procédé rendant l'adhérent méconnaissable.

Signatures des parents ou tuteurs (pour les adhérents mineurs)
Suivies de la mention « lu et approuvé »

Signature de l'adhérent
Suivie de la mention « lu et approuvé »

Aucune inscription de licence auprès de FFBB ne sera faite tant que le paiement n'a pas été effectué auprès de la section. Dans le cas d'attente de chèque de la part de CE ou de coupon sport (ou autre), il est demandé de joindre au dossier un chèque de caution correspondant au montant total à payer. A défaut de dépôt de chèque CE ou autres, le chèque sera encaissé au plus tard dans son dernier mois de validité (6 mois à compter de sa date de signature).

Permanences à la (nouvelle) salle Raymond Subrenat pour les inscriptions:

Tout les mercredis de 17h00 à 18h30h et vendredis de 18h00 à 19h30 à partir du début de la dernière semaine d'août jusqu'à la fin de la troisième semaine de septembre. Les dossiers doivent être complets.

Dépôt possible des dossiers complets au secrétariat du SAGC Omnisport sous enveloppe au nom de la section basket ou aux permanences. Renouvellement des adhésions prioritaire jusqu'au 30 août.

Site internet de la section: <http://www.sagcbasket.fr>